

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION

BADMINTON

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles d'utilisation du gymnase de la caserne Donadieu et le cadre devant être respectés par les adhérents de la section badminton du CSLG Marseille.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Il est remis par voie électronique à chacun des adhérents ou à son responsable légal pour les mineurs..

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Il est mis en ligne sur le site internet du CSLG rubrique « badminton ». 1

- ADHESION

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à août de l'année suivante).

Il est cependant possible de s'inscrire à tout moment de la saison à condition de régler la cotisation annuelle et de fournir les pièces requises sur le bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

2 – STRUCTURE ET CRENEAUX HORAIRES :

Les créneaux sont répartis toute la semaine au rez de chaussée du gymnase de la caserne Donadieu à marseille.

Les créneaux sont les suivants :

Mardi de 18h00 à 22h00

Jeudi de 18h00 à 22h00

Samedi de 13h00 à 21h00

Dimanche de 09h00 à 21h00

En dehors de ces créneaux et en périodes de vacances scolaires, si le gymnase est libre, le badminton peut être pratiqué **par les seuls adhérents** dans les créneaux horaires alloués à l'entretien physique hebdomadaire propre à chaque service.

3 – DEROULEMENT DES SEANCES

Les premiers joueurs arrivés sont invités à monter les poteaux et les filets sur les 2 terrains du gymnase si ceux-ci ne sont pas déjà en place.

En fin de séance, les poteaux et filets sont démontés.

Le créneau est terminé lorsque les éventuels déchets (bouteilles vides) sont évacués et les terrains nettoyés (déchets de volants plumes, traces de chaussures....).

Les douches présentes sur le site ne seront en aucun cas utilisées par les joueurs.

Pour des raisons de sécurité, le gymnase ne peut accepter plus de 49 personnes simultanément. Cette structure accueillant également la section musculation sur les mêmes créneaux, chacun s'assurera que le quota maximum de personnes autorisées n'est pas atteint.

Les mineurs de -16 ans ne sont pas autorisés à pratiquer seuls la discipline. Afin d'éviter certains désagréments constatés au cours de la saison écoulée, la présence d'un adulte responsable est obligatoire durant toute la séance.

4 - RESPONSABILITES :

Les adhérents sont couverts par l'assurance du CSLG. Les mineurs sont sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des séances avant et après leur sortie du gymnase.

Le club décline toute responsabilité :

En cas d'accident consécutif au non respect des consignes ou du règlement.

En cas de perte ou de vol ayant eu lieu dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

5 – SEANCE D'ESSAI- INVITE OCCASIONNEL :

Toute personne pourra venir s'initier à la pratique du badminton après accord préalable du responsable au cours d'une séance. Au delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et initier un dossier d'inscription si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Pendant les séances d'essais, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Les personnes inscrites à la section badminton ne peuvent en aucun cas pratiquer cette discipline avec un invité occasionnel (week-end - court séjour - garde d'enfant alternée - visite....) sauf si celui-ci est licencié à la FCD section badminton d'un autre club sportif de la défense. L'invité devra alors justifier de cet état en présentant une licence en cours dont une copie sera remise à la section badminton. Il bénéficiera dans ce cas de l'assurance de la FCD en cas d'accident. Tous les autres cas sont exclus.

6 – ETAT D'ESPRIT :

La section badminton du CSLG Marseille se doit être respectueuse d'un esprit sportif et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à faire preuve de bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Toute personne ayant des propos anti sportif, injurieux, sexistes ou racistes se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, en raison du peu de terrains disponibles, les parties en double doivent être privilégiées. Un joueur ne doit pas être laissé sur les bords du terrain et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club.

7 – EQUIPEMENT PERSONNEL

- Les joueurs doivent porter une tenue de sport adéquate et jouer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, lesquelles doivent être dans la mesure du possible exclusivement réservées à un usage intérieur (maintien de la propreté du gymnase).
- Les raquettes sont à la charge des joueurs ainsi que les volants.

8 - SECURITE :

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton sans autorisation.

Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'ensemble des locaux sportifs mis à la disposition de la section.

9 – RESERVATION

Aucune réservation n'est prévue. Les adhérents peuvent se donner rendez vous et définir de se retrouver pour jouer via l'application whatsapp et le groupe badminton auquel ils auront été ajoutés après avoir finalisé leur inscription.

10 – DROIT A L'IMAGE :

Des photos concernant les activités de la section pourront être utilisées en communication sur les sites internet du CSLG. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos, il devra le signaler au bureau.

LE PRESIDENT